



# Aménagements hydro-agricoles : un guide pratique pour sécuriser l'État et les producteurs au Niger



## De quoi s'agit-il ?

Entre avril 2015 et décembre 2016, les services de l'ONAHA ont effectué, avec l'appui d'une équipe d'experts et de GWI, une opération pilote de sécurisation foncière sur l'AHA de Namardé Goungou. Elle a permis de délivrer un titre foncier couvrant les 362 ha de l'AHA et de signer les nouveaux contrats d'occupation (adoptés en 2016) avec ses exploitants. Un guide de sécurisation foncière a ensuite été rédigé pour capitaliser et expliciter cette démarche dans son ensemble, depuis la mise en place des équipes opérationnelles chargées de la sécurisation jusqu'à la délivrance des contrats aux exploitants.

## Dates clés d'élaboration du guide

- **Mai 2014** : Forum national sur le foncier irrigué au Niger à Konni, et recommandation d'opérationnaliser la sécurisation de l'État (à travers l'immatriculation) et des paysans (à travers l'établissement de contrats plus sécurisants) sur les AHA
- **Novembre 2014** : Rapport final de l'étude « Définition des mesures de sécurisation foncière des périmètres irrigués au Niger »

Au Niger, dans un contexte menaçant la durabilité des aménagements hydro-agricoles, la sécurisation foncière permet de pérenniser les investissements de l'État et l'avenir des exploitants. Un guide pratique permet aujourd'hui d'accompagner et de faciliter cette opération au niveau national.

## Un contexte menaçant pour la durabilité des AHA

Le Niger compte aujourd'hui 85 aménagements hydro-agricoles (AHA), qui s'étendent sur plus de 15 000 ha. Seuls 70 d'entre eux sont fonctionnels. Ils font travailler plus de 40 000 exploitants. D'ici 2030, près de 45 000 ha supplémentaires devraient être aménagés dans le cadre du programme Kandadji.

Sur les AHA réalisés par l'État, aucun document juridique constatant d'une part la propriété de l'État via leur immatriculation, et d'autre part les arrangements passés entre l'État et les attributaires, n'a été délivré, malgré les dispositions prévues par la loi<sup>1</sup>. Cette situation met en danger la durabilité des aménagements car leur légitimité peut être remise en cause par les anciens détenteurs de droits fonciers coutumiers.

## Un processus de sécurisation foncière nécessaire

Dans ce cadre, un processus de sécurisation foncière permet à l'État du Niger, d'une

part, de pérenniser les investissements effectués pour accroître les productions agricoles et lutter contre l'insécurité alimentaire à travers l'immatriculation et l'établissement d'un titre foncier délimitant les limites de chaque AHA ; d'autre part, de délivrer des baux ou contrats qui respectent et protègent davantage les droits des exploitants et de leurs familles.

Pour atteindre ces objectifs, l'office national des Aménagements hydro-agricoles (ONAHA) publie le *Guide de sécurisation foncière sur les aménagements hydro-agricoles au Niger*. Ce guide vise à faciliter la mise en œuvre sur le terrain et la généralisation des opérations de sécurisation foncière sur les AHA existants et futurs au niveau national. Si la logique des deux processus est différente (formalisation des compensations et des droits dans le cas des AHA existants ; négociation des compensations et attribution de nouveaux droits dans le cas des AHA à venir), le guide offre une série de conseils pratiques pour réussir l'harmonisation des procédures et des approches au niveau national.

- **Avril 2015** : Lancement de l'opération pilote de sécurisation foncière sur l'AHA de Namardé Goungou
- **Août 2015** : Forum national d'information et de validation d'un nouveau modèle de contrat d'exploitation type sur les périmètres irrigués de l'ONAHA à Konni
- **Juin 2017** : Validation du guide lors d'un atelier national de présentation à Konni, et finalisation du document

« Avec la pression démographique et la raréfaction des ressources sous l'effet du changement climatique, l'informalité du statut foncier des AHA et des personnes qui les exploitent est devenue problématique. Face à cette situation l'État se doit de répondre efficacement pour assurer la durabilité des aménagements et le futur de ses exploitants. Le guide est une contribution importante pour gérer cette question. »

Aliou Kouré  
Directeur général de l'ONAHA

### Les enseignements d'une expérience pilote

Le guide est le fruit d'une approche empirique menée sur l'AHA de Namardé Goungou et pilotée par l'ONAHA, accompagné par une équipe dédiée (juriste, sociologues, géomètre) mise à disposition par GWI. Cette expérience pilote découle des résultats de l'étude qui a clarifié les étapes de la démarche d'immatriculation<sup>2</sup> et du forum national sur le foncier irrigué à Konni en 2014<sup>3</sup>. L'ONAHA et GWI ont ensuite fait appel au Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) pour appuyer l'exercice de capitalisation et d'écriture.

### Un outil accessible à toutes les parties prenantes

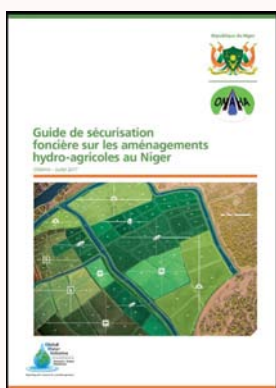
Le guide aidera tout d'abord l'ONAHA et son service foncier à comprendre et opérationnaliser les procédures, telles

qu'elles sont définies par les textes en vigueur. Il s'adresse aussi, grâce à des schémas simples et illustratifs, à toutes les parties prenantes des démarches de sécurisation foncière des AHA au Niger (coopératives, groupements de producteurs, autorités locales, autres ministères, bailleurs de fonds, etc.). Il donne une vue synoptique et pratique des objectifs, des enjeux, des étapes à suivre et du rôle imparti à chacun dans le processus.

### Quatre parties complémentaires

Le guide propose des outils, des conseils pratiques et des recommandations pour réussir les opérations de sécurisation foncière sur les AHA au Niger. La démarche devra être adaptée à chaque contexte et prendre en compte les spécificités des AHA : histoire de l'aménagement, modes de gouvernance des terres irriguées, etc. Le guide présente quatre grandes parties :

1. Cadre institutionnel, aperçu général d'une opération-type de sécurisation et recommandations méthodologiques transversales ;
2. Repères pour la sécurisation foncière sur les nouveaux AHA : enjeux fonciers, expropriation pour cause d'utilité publique, indemnisation et compensation des ayant droit, ingénierie sociale ;
3. Fiches techniques : étapes à suivre, responsabilités, conseils méthodologiques, leçons tirées de l'expérience de Namardé Goungou, alertes sur des risques ou écueils éventuels ;
4. Outils et ressources permettant aux équipes de sécurisation de comprendre les textes de loi et les notions techniques liées à ces opérations : budget prévisionnel, textes de lois et décrets, modèles de contrats d'occupation, lettres types, termes de référence, grilles d'entretien, etc. Les outils pratiques sont mis à la disposition des acteurs sur le site de la GWI pour qu'ils puissent les télécharger et les utiliser directement. ■



Le Guide de sécurisation foncière sur les aménagements hydro-agricoles au Niger est disponible en téléchargement à l'adresse <http://pubs.iied.org/17607FIED>

Les outils pratiques sont disponibles en téléchargement à l'adresse [www.gwiwestafrica.org/fr/guide-onaha-outils-telecharger](http://www.gwiwestafrica.org/fr/guide-onaha-outils-telecharger)

1. À l'exception du périmètre de Saga, où les terres ont été immatriculées par l'administration coloniale dès 1943, soit avant sa création.

2. Saadou, A et Bassirou, R (2014) « Définition des mesures de sécurisation foncière des périmètres irrigués au Niger », Global Water Initiative. <http://pubs.iied.org/G04048>

3. [www.gwiwestafrica.org/fr/forum-national-sur-la-securisation-du-foncier-irrigue-au-niger](http://www.gwiwestafrica.org/fr/forum-national-sur-la-securisation-du-foncier-irrigue-au-niger)

### GWI en Afrique de l'Ouest

La Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest est mise en œuvre par IIED et IUCN et financée par la Fondation Howard G. Buffett dans le cadre de la GWI au niveau mondial. En Afrique de l'Ouest, nous travaillons au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Niger, et au Sénégal sur le thème de l'agriculture liée aux grands barrages et périmètres irrigués.

Pour en savoir plus sur notre travail au Niger, voir : [www.gwiwestafrica.org/fr/pays/niger](http://www.gwiwestafrica.org/fr/pays/niger)

